

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille vingt cinq, le huit juillet à 10 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à
Salle Richelieu à La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de M.
Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :
2 JUILLET 2025

DATE DE PUBLICATION :

16 JUILLET 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 24
Votants : 29

Étaient Présents :

Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - M. Jean-François BREGER,
- Mme Marie-Thérèse CABON, - Mme Béatrice DENIGOT, - Mme Annie
DRENO, - M. Patrick GERAUD, - M. Gérard GUILLOTIN, - Mme Josiane
HERVOCHE, - M. Denis HILLAIREAU, - M. Bruno HUBERT, - M. Bruno LE
BORGNE, - Mme Christine LE CADRE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, -
M. Denis LE RALLE, - M. Eric LIPPENS, - Mme Mireille LUCAS, - Mme
Muriel MALNOE, - M. Alain MOREAU, - M. Noël PAUL, - Mme Jocelyne
PHILIPPE, - Mme Odile PROVOST, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle
SIRLIN

Étaient Absents Excusés:

M. André ALLIO, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, -
M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - M. Guillaume
FREDET, - M. Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE - LE
DIVELLEC, - Mme Régine ROSSET

M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

M. Guy DAVID donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE

M. Samuel FERET donne pouvoir à Mme Geneviève LE GOUALLEC

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

M. Eric ROZE donne pouvoir à Mme Josiane HERVOCHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Josiane HERVOCHE a été élue Secrétaire

**DÉLIBÉRATION N°075_2025 - FINANCES - BUDGET PRINCIPAL (40000) – RÉGULARISATION D'AMORTISSEMENTS
DE BIENS NON AMORTIS**

Le Président informe que certains biens n'ont pas été amortis jusqu'à présent et qu'il convient de procéder à leur amortissement en application de la réglementation en vigueur ou des délibérations n°163-2011, 74-2023 et 06-2024.

Il propose d'amortir ces biens à compter du 1^{er} janvier 2025 selon les modalités suivantes :

Article	n° inventaire	Désignation	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée fixée par délib.	Durée proposée	Amort. Annuel indicatif
21351	78-12	Travaux chantier nature et patrimoine de Muzillac	19/03/2013	42 681,18	15 ans	3 ans (durée résiduelle)	14 227,00
21351	2013-013	Porte sectionnelle motorisée chantier nature et patrimoine Muzillac	07/03/2013	4 836,62	15 ans	3 ans (durée résiduelle)	1 612,00
21351	74000-59	Reconnaissance des sols passerelle Ambon/Billiers	11/08/2003	5 988,37	15 ans	5 ans (étude sans réal.)	1 198,00
2152	86-12	Panneaux de signalisation carrefour de Lanterne	28/08/2012	691,49	1 an < 1 000 €	1 an	691,49
21534	74000-218	Eclairage public (antérieur à la fusion)	01/01/2011	90 859,28	50 ans	36 ans (durée résiduelle)	2 524,00
21534	2018-000008	Remplacement armoires électriques	18/04/2018	7 962,97	50 ans	10 ans	796,00
21538	2019-000063	Réseau EP PA Le Port ARZAL	07/10/2020	75 471,00	50 ans	45 ans (durée résiduelle)	1 677,00
21538	74000-85-2315	Passage au gaz naturel et remplacement chaudière Bâtiment des Bruyères	09/11/2007	16 562,06	50 ans	32 ans (durée résiduelle)	518,00
21538	74000-112-2315-1	Travaux de réseaux maison de la solidarité Muzillac	09/11/2007	7 414,78	50 ans	32 ans (durée résiduelle)	232,00
21538	74000-146	Mise en souterrain des réseaux Bâtiment des Bruyères	30/05/2007	40 828,63	50 ans	32 ans (durée résiduelle)	1 276,00

Les amortissements seront arrondis à l'euro le plus proche et ajustés sur la dernière année

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la régularisation d'amortissements de biens non amortis tels que détaillés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 15/07/2025
Le Président,

